

Commune de NOYELLES SUR MER



Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal
du 18 septembre 2023 à 19 heures 00
À la Salle de réunions de la Mairie

Le dix-huit septembre deux mille vingt trois à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyelles-sur-Mer, régulièrement convoqué le 11 septembre 2023, s'est réuni dans la salle de réunions sous la présidence de Monsieur Martial BALSAMO, Maire.

Présents : BALSAMO Martial - GALIANI Michel - POTIEZ Florence - HUNAUT Christian - BOUTTÉ Bertrand - SZUBINSKI Stéphane - RINCY Stéphanie - DE POURCQ Marine - BESNARD Roland - ÉVRARD André - LELOIRE Didier.

Absents excusés : JOLIBOIS Gérard - LEFEBVRE Anne-Sophie.

Procurations : LEFEBVRE Anne-Sophie à BALSAMO Martial - JOLIBOIS Gérard à GALIANI Michel.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour

DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. BESNARD Roland, secrétaire de séance.

D - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril et 11 mai 2023

Une copie était jointe à la convocation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 17 avril et 11 mai 2023.

Signature des procès-verbaux par le maire et secrétaire.

Ordre du jour :

1-ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Rapporteur : Martial BALSAMO

1-1 Convention de mise à disposition de la cantine à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre réactualisée.

Le Conseil municipal dans sa séance du 15 septembre 2022 avait rejeté la signature de la convention de mise à disposition de la salle communale destinée à la restauration scolaire à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre sur la base d'un forfait de 17 €/m²/an.

La Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre propose une nouvelle convention sur la base d'un forfait de 20 €/m²/an soit 4 760.00 €.

Le Conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la salle communale destinée à la restauration scolaire et à autoriser Monsieur le maire à signer cette nouvelle convention.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	X			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	13		

1-2 Demande de subvention Collège Jacques Prévert Nouvion

Six enfants de la commune participent à un voyage pédagogique en Irlande du 15 au 20 octobre 2023 pour un montant de 367 € par enfant. Je vous propose d'allouer une subvention de 60.00 €uros par enfant. Mme RINCY n'a pas pris part au vote

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	X			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	N'a pas pris part au vote			Total	12		

2 - CIMETIÈRE – Rapporteur : Christian HUNAUT

2-1 Reprise des concessions en état d'abandon

La commune a fait le constat que plusieurs concessions se trouvaient en état d'abandon manifeste. Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de concession a été engagée le 9 mars 2022 (date du premier constat d'abandon) et vise 46 concessions. L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le conseil municipal décide

- que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste sont reprises par la Commune.
- d'autoriser monsieur le maire à reprendre les 46 concessions et à prendre un arrêté municipal prononçant leurs reprises.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	X			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	13		

3 - FINANCES – Rapporteur : Florence POTIEZ

3-1 Fixation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2024

Par décret n°2038-822 du 25 août 2023 notre commune a été classée en zone tendue.

Ce classement permet aux communes de disposer d'un levier fiscal supplémentaire avec la possibilité d'instituer une majorations de 5 à 60% de la part revenant de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il entraîne également l'application de la taxe sur les logements vacants (TLV) perçue par l'état et la suppression de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) perçue, elle, par la commune.

Le Conseil municipal décide de majorer la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés pour 2024.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel			X	9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence		X		10. DE POURCQ Marine		X	
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André		X	
6. SZUBINSKI Stéphane	X			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	9	3	1

Le Conseil municipal décide de majorer de 25% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2024

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel			X	9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence			X	10. DE POURCQ Marine			X
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André			X
6. SZUBINSKI Stéphane	X			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	9		4

3-2 Abandon de créances

Par délibération en date du 2 février 2023, le conseil municipal a décidé d'entériner la décision de la Commission de surendettement et d'éteindre une créance irrécouvrable.

Or le centre de gestion comptable indique maintenant que la date d'application communiquée était erronée donc toutes les créances antérieures au 06/12/2022 sont également éteintes soit 455.00 €, le Conseil municipal décide d'éteindre les créances d'un montant de 455.00 €.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	X			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	13		

4 - URBANISME- Rapporteur : Florence POTIEZ

4-1 Droit de préemption urbain du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres de Sailly-Bray sur la parcelle AB n°22

Le Conseil départemental demande au conseil municipal de se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle AB n°22 située à Sailly-Bray d'une superficie de 1 140 m². Sur ce territoire, le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est délégataire du droit de préemption.

Le Conseil municipal décide que la commune n'exerce pas son droit de préemption à défaut du conseil départemental.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine			X
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland			X
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	X			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	N'a pas pris part au vote			Total	10		2

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Courrier du 29 juin 2023 de M. LÉTOCART

L'ordre du jour étant épuisé, je déclare la séance levée à 20 heures 15.

Le Maire
Martial BALSAMO



Secrétaire de séance

